

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N°- 16730

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016183

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5214

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TOUNSI KHADIJA Date de naissance : 16/07/1968

Adresse : 61 Avenue CHOUHADA HAY SALAH, Seckour 1, Salé

Tél. : 06 72 31 9922 Total des frais engagés : 535,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/1/2020

Nom et prénom du malade : TOUNSI KHADIJA

Age : 52 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Glaucome

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT

Signature de l'adhérent(e) : Tounsi

Le : 08/11/2020

ACCUEIL

*Docteur Mohamed SABOUNI
Spécialisé en Ophtalmologie
2 Avenue Laâyoune
Rabat*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/11/2016	CS		250 Dhs	101122166
03.				Docteur Mohamed SABOUNJI Spécialiste en Ophtalmologie 2 Avenue Lalla Asmae

EXECUTION DES ORDONNANCES : 05 37 86 30 90

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE MEHDI BEN BARKA Av.Mehdi Ben Barka Rue Abdellah El Haddouzi N°3 Tél: 0522 95 15 99 - Casablanca	08-11-2019	95,203-285,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

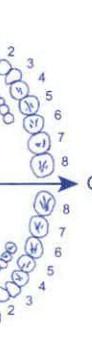
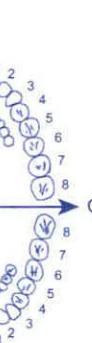
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed SABOUNJI

Spécialiste en Ophthalmologie

Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la CATARACTE par PHACO

Angiographie - Laser

Lauréat de la Faculté de Médecine de Liège (Belgique)

Ancien Assistant au CHU de Liège

Membre des Sociétés Française et Belge

d'Ophthalmologie

الدكتور محمد الصابونجي

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة الجلالة بالفاكتور

تصوير شبكة العين - أشعة الليزر

خريج كلية الطب بلجيك (بلجيكا)

طبيب اخصادي سابق بالستشفى الجامعي بلجيك

عضو الجمعيتيين الفرنسية والبلجيكية

لطب وجراحة العيون

Salé, le..... 08/01/2020 سلا، في.....

Mme TOUNSI Khadija

055,20x3 = 285,60

XOLA



1 GOUTTE 2X/J, les deux yeux, 3 Mois

285,60

Docteur Mohamed SABOUNJI

Spécialiste en Ophthalmologie

2 Avenue Lalla Asmae

Tabriquet - SALE

Tél: 05 37 86 30 90

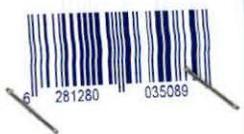
PHARMACIE MEHDI BEN BARKA
Av. Mehdi Ben Barka.
Rue Abdellah El Hadaroui N° 3
Tél: 0522 95 15 99 - Casablanca

2، شارع للأسماء - الشقة رقم 1 - تابريكت - سلا

2, Avenue Lalla Asmae - Appt. 1 - Tabriquet - Salé

الماتف: 05.37.86.30.90 - الإتصال المستجد: 06.61.22.02.45 - 05.37.86.30.90

PPV : 95 DH 20



12500803-02

PPV : 95 DH 20



12500803-02

PPV : 95 DH 20



12500803-02

Document number:
Signature:
Date:
Place: